



# CGT POLE EMPLOI PACA

## A.S.C : LA CGT TIRE LES PRESTATIONS A LA HAUSSE

Le CE PACA du 28 février a validé à la majorité les orientations définies par la commission ASC.

Bonne nouvelle, les prestations existantes et décidées en région sont en progression, et la CGT n'y est pas pour rien.

Dès le mois de novembre, nous avons œuvré pour une augmentation généralisée du coefficient familial, des prestations billetterie et abonnements ainsi que pour un relèvement du plafond de prise en charge de l'aide aux vacances. Plusieurs améliorations avaient été retenues avant que certains effrayés par la décision de la CNASC (Commission Nationale des Affaires Sociales et Culturelles) de ne pas renouveler les prestations enfants, fassent marche arrière et tentent de revenir sur ce qui avait été décidé.

La CGT a donc fermement tenu sa position pour aboutir aux avancées suivantes :

- **Le coefficient familial est réévalué d'environ 10% pour la plupart des agents, et le plafond atteindra 70% au lieu de 60% auparavant.**
- **Le plafond de prise en charge aide aux vacances passera de 700€ à 1000€.**
- **Les prestations billetterie et abonnements qui pouvaient atteindre 205€ sont transformées en deux prestations de 150€ chacune. Nous aurions souhaité 200€.**

Enfin, il a été décidé de se revoir rapidement pour mettre en place des prestations enfants en lieu et place de celles décidées par la CNASC en 2010.

**LA CGT AFFIRME QUE LES MOYENS EXISTENT  
POUR VERSER AUX AGENTS DES PRESTATIONS ENFANTS  
AU MOINS EGALES A CELLES DE 2010.**

**NOUS DEFENDRONS ET TIENDRONS CETTE POSITION  
EN COMMISSION ASC ET EN CE.**